

Les relations internationales

Union Interparlementaire

L’Union interparlementaire (UIP) est l’organisation mondiale des parlements nationaux et existe depuis 1889. Actuellement, 162 pays en font partie. La Belgique est l’un des neuf pays membres fondateurs. La Chambre et le Sénat sont représentés au sein de l’organisation par le Groupe belge de l’UIP.

Pour plus d’informations sur l’organisation et les activités du Groupe belge ainsi que sur l’Union interparlementaire en général, voir le [site internet du Groupe](#).

Bureau et Assemblée générale du Groupe belge de l’UIP

Le Bureau du Groupe belge de l’UIP est composé de 14 membres, dont huit membres de la Chambre:

- titulaires: *Patrick Moriau*⁺ (président du Groupe), François-Xavier de Donnea (vice-président), Miranda Van Eetvelde (vice-présidente), Dirk Van der Maelen (remplace la sénatrice Marleen Temmerman depuis le 15 octobre 2012) et Stefaan Van Hecke
- suppléants: Denis Ducarme (remplace Daniel Bacquelaine depuis le 5 février 2013), Jan Jambon et Christiane Vienne (remplace Guy Coëme depuis le 5 février 2013).

Le Président de la Chambre des représentants est invité d’office aux réunions du Bureau du Groupe.

Le Bureau du Groupe s’est réuni le 25 septembre et le 4 décembre 2012 ainsi que le 5 février et le 11 juin 2013. L’Assemblée générale annuelle du Groupe a eu lieu le 5 février 2013.

Mandats de parlementaires belges au sein de l’UIP

Plusieurs membres de la Chambre exercent des fonctions au sein de l’UIP:

- *Patrick Moriau*⁺: était vice-président de la Première Commission de l’Assemblée de l’UIP (Paix et sécurité internationale) depuis avril 2011 (mandat de 4 ans).
- François-Xavier de Donnea:
 - a) premier vice-président de la Deuxième Commission de l’Assemblée de l’UIP (Développement durable, financement et commerce) depuis mars 2013. Il était déjà vice-président suppléant de cette commission depuis avril 2011 (mandat de 4 ans).
 - b) membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire depuis avril 2012 (mandat de 4 ans).
 - c) membre du Comité directeur du Groupe des Douze Plus depuis octobre 2010. Le Groupe des Douze Plus est le groupe géopolitique de la Belgique au sein de l’UIP. Il

réunit les pays membres du Conseil de l’Europe ainsi que Israël, le Canada, l’Australie et la Nouvelle-Zélande.

- Dirk Van der Maelen: membre du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l’OMC (Organisation mondiale du commerce) depuis septembre 2010 (mandat de 4 ans). Cette conférence est une initiative conjointe de l’UIP et du Parlement européen et se réunit en principe une fois par an. Le Comité de pilotage est chargé de préparer les sessions de la conférence et de suivre les activités de l’OMC pendant les périodes entre les sessions.

Activités

Assemblées statutaires de l’UIP

L’examen des thèmes à l’ordre du jour des trois commissions permanentes de l’Assemblée s’étend sur deux sessions consécutives. Il commence, lors de l’assemblée d’automne, par une table ronde, où les rapporteurs présentent une première version de leur rapport et répondent aux questions et observations des délégations. Ensuite, les rapporteurs ont l’occasion de réviser leur rapport et élaborent un projet de résolution, auquel les délégations peuvent présenter des amendements. La discussion formelle du (ou des) rapport(s), du projet de résolution et des amendements a lieu lors de l’assemblée de printemps qui suit et se clôture par l’adoption d’une résolution.

Les thèmes retenus pour les 127^e et 128^e Assemblées étaient:

- a) Responsabilité de protéger: le rôle du Parlement dans la protection des civils (Commission I: Paix et sécurité internationale)
- b) Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable (Commission II: Développement durable, financement et commerce)

François-Xavier de Donnea était rapporteur sur ce sujet, avec un parlementaire de Zambie. C’était sa quatrième mission de rapporteur pour l’Assemblée de l’UIP (après 2005-2006, 2007-2008, 2009-2010)

- c) Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie (Commission III: Démocratie et droits de l’homme)

127^e Assemblée, Québec (Canada), 21-26 octobre 2012

Les membres suivants de la Chambre ont participé à la session:

François-Xavier de Donnea, président de la délégation

Miranda Van Eetvelde

Guy Coëme.

François-Xavier de Donnea est intervenu dans divers débats:

- le débat d’urgence sur la situation sécuritaire et institutionnelle au Mali
- le débat sur le thème de la Deuxième Commission (en tant que rapporteur)

- le débat dans la Commission des Affaires des Nations Unies sur les résultats de Rio+20
- l’atelier sur le délai de 2015 pour la réalisation des objectifs du millénaire et la définition d’une nouvelle série d’objectifs pour l’après-2015.

Il a participé pour la dernière fois aux travaux du comité Moyen-Orient, dont il était membre depuis octobre 2007 et président depuis janvier 2012. Il a participé pour la première fois aux travaux du comité Droit international humanitaire et a fait plusieurs propositions pour les activités futures du comité. Au Groupe des Douze Plus, il est intervenu à divers propos (réforme du fonctionnement de l’Assemblée et de ses commissions, choix d’un nouveau logo de l’UIP, activités de l’UIP en matière de renforcement des capacités des parlements, etc.).

Miranda Van Eetvelde est intervenue dans le débat sur le thème de la Première Commission et a fait plusieurs suggestions concrètes aux rapporteurs. Elle est également intervenue dans le débat spécial sur le thème « Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l’ère de la mondialisation ». Précédemment, elle avait déjà introduit plusieurs amendements au projet de texte de la « Déclaration de Québec », qui fut adoptée en conclusion du débat.

Guy Coëme est intervenu dans le débat sur les perspectives d’emploi pour les jeunes. Il a également soumis une contribution écrite ainsi qu’une note informative sur des initiatives de la Région wallonne visant à encourager l’entrepreneuriat parmi les jeunes.

128^e Assemblée, Quito (Equateur), 22-27 mars 2013

Les membres suivants de la Chambre ont participé à la session:

M. François-Xavier de Donnea, président de la délégation
Mme Miranda Van Eetvelde
Dirk Van der Maelen.

Dirk Van der Maelen a prononcé un discours dans le cadre du débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde, axé sur le thème: « D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen Vivir": nouvelles approches, nouvelles solutions ». Il a également participé à un atelier sur la définition des objectifs de développement post-2015. L’UIP recommande d’inclure la « gouvernance démocratique » dans le nouveau cadre de développement, à la fois en tant qu’objectif de développement en soi (avec des indicateurs mesurables) et comme condition transversale pour la réalisation d’autres objectifs.

Miranda Van Eetvelde est intervenue dans la Première Commission et a participé activement à l’examen des nombreux amendements au projet de résolution sur la responsabilité de protéger.

François-Xavier de Donnea a participé en tant que rapporteur au débat dans la Deuxième Commission ainsi qu’au comité de rédaction qui a rédigé le texte final de la résolution. Il a également été élu premier vice-président de cette commission.

Pour sa prochaine session, la Deuxième Commission a choisi un thème qui combine une proposition belgo-française (« maîtrise de la croissance démographique et gestion des ressources naturelles ») et une proposition du Bangladesh sur le développement résilient face aux risques. Le thème retenu pour les 129^e en 130^e Assemblées s’intitule: « Pour un développement résilient face aux risques: prendre en compte l’évolution démographique et les contraintes naturelles ».

La délégation belge a également introduit un certain nombre d’amendements, suggérés par le Président de la Chambre, André Flahaut, au projet de résolution de la Troisième Commission. La plupart de ces amendements ont été adoptés.

Au Conseil directeur de l’UIP, François-Xavier de Donnea a rendu compte des activités du comité Droit international humanitaire. Il est également intervenu lors d’un débat informel sur le lien entre le droit international humanitaire et la responsabilité de protéger.

Par ailleurs, il a participé à une réunion commune des bureaux des trois commissions permanentes sur la réforme du fonctionnement des commissions qui doit entrer en vigueur en 2014. Plusieurs de ses suggestions ont été acceptées.

Au Groupe des Douze Plus, il a entre autres joué un rôle actif dans la formulation de recommandations concernant le profil requis du nouveau secrétaire général que l’UIP doit élire en 2014.

Conférences spécialisées de l’UIP

- Conférence parlementaire annuelle sur l’OMC, Genève, 15-16 novembre 2012: Dirk Van der Maelen, Stefaan Vercamer
- Audition parlementaire annuelle à l’ONU, New York, 6-7 décembre 2012: Miranda Van Eetvelde
- Réunion parlementaire dans le cadre de la 57^e session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, New York, 5-6 mars 2013: Corinne De Permentier et Valérie Déom

Autres réunions de l’UIP

- Dirk Van der Maelen a participé à la réunion du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l’OMC qui s’est tenue à Genève, le 26 septembre 2012 (en marge du Forum public annuel de l’OMC).
- François-Xavier de Donnea a participé aux réunions du Comité directeur du groupe des Douze Plus à Paris, le 17 septembre 2012 et le 25 février 2013.

Le 4 juillet 2013, il représentait l’UIP à la réunion ministérielle annuelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) à Genève. Il y a participé comme panéliste au débat thématique sur « La contribution du Conseil économique et social à l’élaboration des objectifs de développement post-2015 ». L’UIP collabore avec ECOSOC via le Forum pour la coopération en matière de développement (DCF).

Contacts bilatéraux du Groupe belge de l’UIP

Le Groupe belge de l’UIP a créé 105 sections bilatérales pour promouvoir les relations avec les parlements d’autres pays. Ils sont répartis en huit groupes régionaux (Europe occidentale, Europe méridionale, Europe centrale, Eurasie, Moyen-Orient/Afrique du Nord, Afrique, Asie/Océanie et Amérique). Les membres du Parlement fédéral adhèrent à titre individuel à ces sections, dont 65 sont actuellement présidées par des membres de la Chambre.

La rencontre annuelle des présidents et vice-présidents des sections bilatérales avec les ambassadeurs des pays concernés a eu lieu le 16 avril 2013.

Par ailleurs, Bruxelles a été le théâtre de rencontres avec des délégations parlementaires, des ambassadeurs et d’autres représentants des pays et territoires suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Benin, Canada, Colombie, Corée du Sud, Côte d’Ivoire, Grande-Bretagne, Hongrie, Indonésie, Irak, Japon, Macédoine, Maroc, Niger, Palestine, Pérou, Pologne, Slovaquie, Thaïlande, Tchèque, Ukraine et groupe de travail Balkans.

L’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe

L’objectif du Conseil de l’Europa: réaliser une union plus étroite entre les Etats démocratiques européens par l’instauration d’un véritable dialogue sur les problèmes auxquels la société européenne est confrontée. Les initiatives de l’Assemblée parlementaire ont abouti à de multiples conventions, parmi lesquelles la Convention européenne des droits de l’homme.

L’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe est composée:

- de 318 parlementaires et de leurs suppléants, élus ou désignés par les parlements nationaux parmi leurs propres membres.
- de 47 pays membres, 3 parlements nationaux «observateurs» + 2 parlements nationaux ‘Partenaires pour la démocratie’.

L’Assemblée tient chaque année une session divisée en quatre parties, qui durent chacune environ une semaine: au printemps, en été, en automne et en hiver.

Compétences

L’Assemblée vote des recommandations, des avis, des résolutions ou des directives. Les parlementaires s’expriment à titre personnel et n’engagent pas leur gouvernement ; ils respectent cependant les consignes de vote décidées au sein des cinq groupes politiques constitués à l’Assemblée.

Organisation

Les travaux de l’Assemblée sont préparés par 8 commissions spécialisées. La Commission permanente agit au nom de l’Assemblée dans l’intervalle des sessions.

Composition de la délégation de la Chambre des représentants

Membres effectifs

MR: Daniel Bacquelaine
N-VA: Daphné Dumery
PS : *Patrick Moriau*⁺
CD&V: Roel Deseyn

Suppléants

PS: Philippe Blanchart
sp.a: Dirk Van Der Maelen
N-VA: Kristien Van Vaerenbergh

Président de la délégation: *Patrick Moriau*⁺

Vice-Président de la délégation: Danny Pieters

Activités

a) Troisième partie de la session 2012, Strasbourg, du 25 au 29 juin 2012

Textes adoptés:

- Mesures d’austérité – un danger pour la démocratie et les droits sociaux (Résolution 1884)
- La jeune génération sacrifiée: répercussions sociales, économiques et politiques de la crise financière (Résolution 1885 et recommandation 2002)
- L’impact de la crise économique sur les collectivités locales et régionales en Europe (Résolution 1886)
- Discriminations multiples à l’égard des femmes musulmanes en Europe: pour l’égalité des chances (1887)
- La situation de la démocratie en Europe:
 - La crise de la démocratie et le rôle de l’État dans l’Europe d’aujourd’hui (Résolution 1888)
 - L’utilisation des migrants et des réfugiés pendant les campagnes électorales (Résolution 1889) Rapporteuse: la députée D. Dumery
- Le respect des obligations et engagements du Monténégro (Résolution 1890)
- La situation des défenseurs des droits de l’homme dans les États membres du Conseil de l’Europe (Résolution 1891)
- La crise de la transition démocratique en Égypte (Résolution 1892)
- La transition politique en Tunisie (Résolution 1893)
- Les migrants Roms en Europe (Recommandation 2003)
- L’inacceptabilité des restrictions à la liberté de circulation à titre de sanction pour des prises de positions politiques (Résolution 1894)
- L’évolution de la procédure de suivi de l’Assemblée (juin 2011-mai 2012) (Résolution 1895)

b) Réunion de la Commission permanente de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe Andorre-la-Vieille (Andorre), le 30 novembre 2012

Textes adoptés:

- Droits de l’homme et tribunaux des affaires familiales (Résolution 1908)
- L’adoption internationale: garantir le respect de l’intérêt supérieur de l’enfant (Résolution 1909)
- Le rôle des ONG dans la lutte contre l’intolérance, le racisme et la xénophobie (Résolution 1910)
- Le statut des présidents des groupes politiques en commissions (article 18.5 du Règlement de l’Assemblée) (Résolution 1911)

c) Réunion de la Commission permanente de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe, Paris, le 8 mars 2013

Textes adoptés:

- Renforcer les procédures de sélection des experts des principaux mécanismes de suivi des droits de l’homme du Conseil de l’Europe (Résolution 1923 et recommandation 2012)
- Le patrimoine industriel en Europe (Résolution 1924)

d) Rapport de la première partie de la Session ordinaire de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe, Strasbourg, 21-25 janvier 2013

Textes adoptés:

- La situation au Kosovo et le rôle du Conseil de l’Europe (Résolution 1912 et recommandation 2006)
- Les activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) (Résolution 1913)
- Assurer la viabilité de la Cour de Strasbourg: les insuffisances structurelles dans les États parties (Résolution 1914 et recommandation 2007)
- Dialogue postsuivi avec la Bulgarie (Résolution 1915)
- Géorgie et Russie: la situation humanitaire dans les régions touchées par la guerre et les conflits (Résolution 1916 et recommandation 2008)
- Le respect des obligations et engagements de l’Azerbaïdjan (Résolution 1917)
- Le suivi de la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan (Document 13079)
- Vers une convention du Conseil de l’Europe pour lutter contre le trafic d’organes, de tissus et de cellules d’origine humaine (Recommandation 2009)
- Migrations et asile: montée des tensions en Méditerranée orientale (Résolution 1918 et recommandation 2010)
- Développements récents au Mali et en Algérie et menace pour la sécurité et les droits de l’homme dans la région méditerranéenne (Résolution 1919)
- L’état de la liberté des médias en Europe (Résolution 1920)
- Égalité des sexes, conciliation vie personnelle - vie professionnelle et coresponsabilité (Résolution 1921)
- La traite des travailleurs immigrés à des fins de travail forcé (Résolution 1922 et recommandation 2011)

e) Rapport de la deuxième partie de la Session ordinaire de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe, Strasbourg, 22-26 avril 2013

Textes adoptés:

- Dialogue postsuivi avec la Turquie (Résolution 1925)
- Lutter contre le « tourisme sexuel impliquant des enfants » (Résolution 1926)
- Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l’égard des enfants: bilan à mi-parcours de la Campagne UN sur CINQ (Recommandation 2013)
- Mettre fin à la discrimination contre les enfants roms (Résolution 1927)
- Sauvegarder les droits de l’homme en relation avec la religion et la conviction et protéger les communautés religieuses de la violence (Résolution 1928)
- La culture et l’éducation par les parlements nationaux: les politiques européennes (Résolution 1929)
- Les jeunes Européens: un défi éducatif à relever d’urgence (Résolution 1930 et recommandation 2014)
- L’accès des jeunes aux droits fondamentaux (Recommandation 2015)
- Frontex: responsabilités en matière de droits de l’homme (Résolution 2016)
- La gestion des défis en matière de migrations et d’asile au-delà de la frontière orientale de l’Union européenne (Résolution 1933)
- Projet de Protocole n° 15 portant amendement à la Convention de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales (Avis 283)
- Nanotechnologie: la mise en balance des avantages et des risques pour la santé publique et l’environnement (Recommandation 2017)
- L’éthique dans la science et la technologie (Résolution 1934)

f) Réunion de la Commission permanente de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe Erevan (Arménie), le 31 mai 2013

Textes adoptés:

- Les budgets et priorités du Conseil de l’Europe pour l’exercice biennal 2014-2015 (Avis 284)
- Dépenses de l’Assemblée parlementaire pour l’exercice biennal 2014-2015 (Résolution 1935)
- Harmonisation des dispositions réglementaires et para-réglementaires concernant les procédures de suivi et de dialogue post-suivi (Résolution 1936)
- Durée du mandat et non-rééligibilité des présidents de commissions (Résolution 1937)
- La promotion d’alternatives à l’emprisonnement (Résolution 1938)
- Le congé parental, moyen d’encourager l’égalité des sexes (Résolution 1939)

g) Rapport de la troisième partie de la Session ordinaire de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe, Strasbourg, 24-28 juin 2013

Textes adoptés:

- La situation au Proche-Orient (Résolution 1940)
- Demande d’ouverture d’une procédure de suivi pour la Hongrie (Résolution 1941)
- L’évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc (Résolution 1942)
- La corruption: une menace à la prééminence du droit (Résolution 1943 et recommandation 2019)

- Contestation pour des raisons formelles des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire d’Islande (Résolution 1944)
- Mettre fin aux stérilisations et castrations forcées (Résolution 1945)
- L’égalité de l’accès aux soins de santé (Résolution 1946 et recommandation 2020)
- Débat d’urgence: Manifestations et menaces pour la liberté de réunion, la liberté des médias et la liberté d’expression (Résolution 1947)
- Lutter contre la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle et sur l’identité de genre (Résolution 1948 et recommandation 2021)
- Dialogue post-suivi avec «l’ex-République yougoslave de Macédoine» (Résolution 1949 et recommandation 2013)
- Projet de protocole n°16 à la Convention de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales (Avis 285)
- Séparer la responsabilité politique de la responsabilité pénale (Résolution 1950)

Conseil interparlementaire consultatif de Benelux

Composition

Le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux (dénommé ci-après « Parlement Benelux ») compte 49 membres dont 21 membres belges, 21 membres néerlandais et 7 membres luxembourgeois.

Au cours de la session 2012-2013, la délégation de la Chambre des représentants a été composée comme suit: Mmes Maya Detiège (également vice-présidente du Parlement Benelux) et Veerle Wouters et MM. Philippe Collard (également président du groupe libéral du Parlement Benelux), Olivier Henry, Jef Van den Bergh (également président du groupe chrétien du Parlement Benelux) et Jan Van Esbroek.

Présidence et lieux de réunion

Le Conseil s’est réuni en assemblée plénière à La Haye, sous la présidence de M. Jack Biskop, membre de la Deuxième Chambre des Pays-Bas, les 14 et 15 décembre. En 2013, deux sessions plénières se sont tenues à Luxembourg les 15 et 16 mars et 14 et 15 juin, sous la présidence de M. Marcel Oberweis, membre de la Chambre des députés luxembourgeoise.

À deux exceptions près, les réunions de commission se sont tenues à Bruxelles. Les commissions ont également effectué des visites de travail.

Recommandations adoptées

Les recommandations suivantes ont été adoptées les 14 et 15 décembre 2012:

- Recommandation relative au maintien d’une liaison ferroviaire flexible, régulière et payable sur la ligne Bruxelles-Amsterdam.
- Recommandation relative au droit d’accès des chiens d’assistance.
- Recommandation relative à la fermeture de la Logistic Support Unit à Eyselshoven.

Des précisions au sujet de ces recommandations figurent dans le rapport d’activités 2012 du Parlement Benelux (Doc 840/1), voir: http://benelux-parlement.eu/docs/01_Rapports annuels/BNL853-1.indd.pdf

La recommandation suivante a été adoptée le 15 mars 2013:

- Recommandation relative aux réseaux transeuropéens de transport (TEN-T) et leurs conséquences pour les pays du Benelux.

Des précisions au sujet de cette recommandations figurent dans le rapport intégral de la session plénière du Parlement Benelux, voir: http://benelux-parlement.eu/docs/02_Session plénière/PV_rapport mars 2013.pdf

La recommandation suivante a été adoptée le 14 juin 2013:

- Recommandation relative à la présence frauduleuse de viande de cheval dans des plats préparés.

Des précisions au sujet de cette recommandations figurent dans le rapport intégral de la session plénière du Parlement Benelux, voir: http://benelux-parlement.eu/docs/02_Session plénière/PV_rapport juin 2013.pdf

Le Parlement Benelux a tenu les débats à thèmes suivants à l’occasion des séances plénières:

- Le 14 décembre 2012: un débat d’actualité sur le Livre Blanc européen sur les pensions.
- Le 15 décembre 2012: un débat d’actualité sur le forum énergétique pentalatéral (Benelux, France et Allemagne).
- Le 15 mars 2013: un débat sur l’utilité de la coopération Benelux, en présence de M. Jean Asselborn, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères.
- Le 16 mars 2013: un débat sur la présence frauduleuse de viande de cheval dans des plats préparés, en présence de M. Romain Schneider, ministre luxembourgeois de l’Agriculture.
- Le 14 juin 2013: un débat sur l’immigration en présence de M. Schmit, ministre luxembourgeois du Travail, de l’Emploi et de l’Immigration;
- Le 15 juin 2013: un débat sur l’Économie solidaire en présence de M. Schneider, ministre luxembourgeois en charge de l’Économie solidaire.
- Le 15 juin 2013, le premier ministre luxembourgeois, M. Juncker, a prononcé une allocution devant l’assemblée plénière.

Le Parlement Benelux a tenu par trois fois en séance plénière un débat sur le Fyra, le train à grande vitesse qui relie Bruxelles et Amsterdam (les 15 décembre 2012, 16 mars 2013 et 15 juin 2013).

Conférences

- Le 23 novembre 2012, à Saint-Hubert, une *Conférence sur “les Forêts et la création d’Emploi”*.
- Le 28 janvier 2012, une audition au Sénat de Belgique sur “le Fyra”, avec les commissions compétentes des Parlements belge et néerlandais, avec M. Marc Descheemaeker (SNCB), Mme Ann Billiau (Infrabel), MM. Bert Meerstadt, Merel van Vroonhoven (NS) et Hugo Thomassen (Prorail) et des représentants des organisations de voyageurs.
- Le 26 avril 2013, à Luxembourg, une Conférence sur “la sensibilisation de la population aux dangers de la cybercriminalité”.

Visites de travail

Pour pouvoir préparer des recommandations en connaissance de cause, les membres des commissions compétentes ont effectué les visites de travail ci-après:

- Le 26 novembre 2012: visite de travail à la LSU d’Eygelshoven, une entreprise de nettoyage et de maintenance du Ministère néerlandais de la Défense, spécialisée dans la désinfection de véhicules militaires.
- Le 7 décembre 2012: visite de travail à l’“Amirauté Benelux”, l’ABNL, à Den Helder.
- Le 11 février 2013: visite de travail à l’Inspection Spéciale des Impôts belge à Bruxelles.
- Le 10 juin 2013: visite de travail à l’école de déminage belgo-néerlandaise (EGUERMIN) à Ostende et au Naval Logistics and Maintenance centrum à Zeebrugge.

Awards

Le 14 décembre 2012, le Parlement Benelux a décerné un “award” à MM. Frans Weekers et Jean Eigeman. M. Frans Weekers, actuellement secrétaire d’État dans le gouvernement néerlandais, a été récompensé pour l’engagement dont il a fait preuve au Parlement Benelux en tant qu’ancien président de la commission de la Justice à l’ordre du jour de laquelle il a porté l’approche multilatérale de la fraude intracommunautaire à la TVA. M. Eigeman a été récompensé pour le rôle actif qu’il a joué en tant que président de la commission du Développement durable et pour son apport éclairé dans le domaine de l’aménagement du territoire.

Relations externes

Au cours de l’année parlementaire écoulée, le Parlement Benelux a perpétué ses contacts privilégiés avec d’autres structures de coopération régionales entre pays qui lui sont comparables, comme l’Assemblée balte et le Conseil nordique.

Les 24 et 25 juin 2013, le groupe de contact “Rhénanie du Nord-Westphalie” (RNW) du Parlement Benelux a effectué une visite au Landtag de la RNW à Düsseldorf pour renforcer la coopération avec cette région.

L’avenir du Parlement Benelux:

Une motion adoptée le 9 avril 2013 à la Deuxième Chambre remet le Parlement Benelux en question. À la suite de cette motion, il a été procédé à la création d’un groupe de travail chargé de mener une réflexion constructive sur les lignes de force de la coopération parlementaire future entre les pays du Benelux. Mme Maya Detiège en est la présidente.

Assemblée parlementaire de l’Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

L’OSCE est une collaboration entre 57 “États participants” (tous les États européens, les États-Unis, le Canada, les républiques de l’ancienne Union soviétique et, depuis 2013, la Mongolie). Cette collaboration est issue de l’Acte final d’Helsinki de 1975 et de la Charte de Paris de 1990. En avril 1991, les délégués des parlements des États ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont décidé de créer une Assemblée parlementaire (que nous intitulerons ici AP OSCE).

L’AP OSCE se compose de trois commissions correspondant aux trois grands axes ou “corbeilles” de l’Acte final d’Helsinki, à savoir:

- Affaires politiques et sécurité
- Affaires économiques, science, technologie et environnement
- Démocratie, droits de l’Homme et questions humanitaires

La délégation belge est présidée par M. François-Xavier de Donnea (MR). La délégation de la Chambre des représentants se compose en outre de Mmes Christiane Vienne (PS), Els Demol (N-VA), Nahima Lanjri (CD&V) et Ingeborg De Meulemeester (N-VA). Le Sénat est représenté par Mmes Marie Arena (PS) et Lieve Maes (N-VA) et de M. Gérard Deprez (MR).

Les 21 et 22 février 2013 s’est tenue à Vienne la **12^{ème} session d’hiver** de l’AP OSCE. Du 29 juin au 3 juillet 2013 s’est tenue à Istanbul la **22^{ème} session annuelle d’été** de l’AP OSCE.

Au cours de la session d’été, le président de la délégation belge, le député François-Xavier de Donnea, a déposé une résolution intitulée “Transparence et modernisation au sein de l’Assemblée parlementaire de l’OSCE et d’autres organes de l’OSCE”.

Trois projets de résolutions ont été déposés par la sénatrice Marie Arena (PS) sur “L’élargissement du partenariat avec les États méditerranéens non membres afin d’y inclure l’Autorité nationale palestinienne”, “La liberté des médias” et “La reconnaissance des principes de Yogyakarta sur l’application des droits de l’homme en matière d’orientation sexuelle et d’identité de genre”.

Toutes ces résolutions ont été adoptées, à l’exception de celle sur “La reconnaissance des principes de Yogyakarta”.

Les rapports de ces sessions, déposés au nom de la délégation belge, peuvent être consultés sur le site internet de la Chambre:

<http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/flwb&language=fr&rightmenu=right&cfm=ListOneKeyword.cfm?key=0003532&legislat=53&word=OSCE>

Les missions d’**observation d’élections** constituent une part importante des activités de l’AP OSCE.

Au cours de la session 2012-2013, les députés suivants ont participé à des missions d’observation d’élections en leur qualité de membres de la délégation de l’AP OSCE:

- M. Olivier Henry (élections législatives du 28 octobre 2012 en Ukraine);
- MM. Patrick Dewael et Jean-Marc Delizée (élections du 6 novembre 2012 aux États-Unis);
- M. Georges Dallemagne (élections présidentielles du 18 février 2013 en Arménie).

Depuis un certain temps déjà, la collaboration s’avère laborieuse entre le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l’homme (BIDDH), responsable des observations électorales à long terme, et l’AP OSCE, responsable des observations électorales à court terme.

Le président de l’AP OSCE, M. Migliori, a dénoncé l’accord de coopération de 1997 entre l’AP OSCE et le BIDDH en décembre 2012. Le 22 février 2013, durant la session d’hiver, le Comité permanent de l’Assemblée a confié à M. de Donnea une mission de médiation en vue du rétablissement de la coopération avec le BIDDH et de la remise en œuvre de l’accord de 1997. Au cours de la session d’été à Istanbul, M. François-Xavier de Donnea a rendu compte des résultats positifs qu’il a obtenus dans le cadre de sa mission de médiation qui s’est traduite par la décision d’appliquer à nouveau l’accord de coopération de 1997.

L’Organisation de la Coopération et du Développement en Europe

Journées parlementaires de l’OCDE (11-13 février 2013)

Le Secrétariat de l’OCDE a organisé le 12 février 2013 un séminaire destiné aux parlementaires des Etats membres, auquel une délégation de la Douma russe avait été également invitée. Messieurs Herman De Croo, Daniel Bacquelaîne, Dirk Van der Maelen, et Mme Kattrin Jadin y ont participé pour la Chambre des représentants. Pour la première fois, les parlementaires qui le souhaitaient ont pu, en marge du séminaire proprement dit, rencontrer bilatéralement des membres du Secrétariat.

Le séminaire a donné l’occasion aux parlementaires de se familiariser aux travaux menés à l’OCDE, avec d’autres Organisations internationales, sur les **chaînes de valeur mondiale et l’analyse du commerce international en termes de valeur ajoutée**.

Le deuxième point à l’ordre du jour avait pour intitulé « Transparence fiscale: relever le défi des multinationales ». M. Dirk Van der Maelen a été invité par le Secrétariat à intervenir en tant que « *commentateur* », à la suite de la présentation de M. Pascal Saint-Amans, Directeur du Centre de politique et d’administration fiscales de l’OCDE. L’exposé et la discussion ont porté

principalement sur le **rapport de l’OCDE au G 20** concernant l’érosion de la base d’imposition et le transfert de bénéfices (« *Base erosion and profit shifting* »- *BEPS*), qui venait justement d’être publié.

Enfin, sous le titre «Too big to fail? L’argument pour de **nouveaux modèles bancaires** », M. Adrian Blundell-Wignall, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général sur les marchés financiers et directeur adjoint (Affaires financières et entreprises) à l’OCDE a réaffirmé « *que les principaux facteurs qui conduisent les banques à la faillite sont la taille excessive de leur bilan et les modèles économiques qui autorisent l’amalgame d’instruments dérivés (qui impliquent une forte exposition) et de produits structurés, aboutissant à des appels de garantie ou de marge trop élevés par rapport au capital de la banque* ». Pour l’OCDE, la meilleure réponse consiste à séparer les activités de banque de détail des opérations sur titres et à faire en sorte que les activités de banque de détail soient bien capitalisées. Il existe plusieurs manières d’y parvenir, mais il importe tout à la fois d’éviter des distorsions de concurrence et des lacunes qui priveraient le système de son efficacité. M. Pierre-Alain Muet, Membre de l’Assemblée nationale française, s’exprimant en tant que « *commentateur* », a mis en exergue le projet de loi « de séparation et de régulation des activités bancaires » actuellement examiné par les députés français.

A noter que le programme de travail présenté dans le cadre des « Nouvelles approches pour faire face aux défis économiques » prévoit des activités portant sur la réforme du secteur bancaire et d’autres sur les moyens à mettre en œuvre par les Etats afin de s’assurer de recettes fiscales suffisantes dans un contexte de mondialisation de l’économie.

Différents contacts bilatéraux avec des membres de la délégation belge ont été organisés à l’initiative des parlementaires intéressés. Les rencontres ont porté respectivement sur la fiscalité, le développement et l’avenir de la sidérurgie.

Forum 2013 de l’OCDE

M. Dirk Van der Maelen, secrétaire de la Chambre, membre du groupe sp.a, Mme Catherine Fonck, présidente du groupe cdH et M. Herman De Croo, membre du groupe Open Vld, ont participé les 22 et 23 mai 2013, au siège de l’OCDE à Paris, au Forum 2013 de l’OCDE.

Assemblée parlementaire de l’Union pour la Méditerranée

L’Assemblée Parlementaire de l’Union pour la Méditerranée (AP UpM) remplace depuis 2008 l’Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne qui avait officiellement été mise en place à Athènes les 22 et 23 mars 2004 comme la dimension parlementaire du processus de Barcelone.

L’AP UpM est constituée de 280 membres: 130 membres issus de l’Union européenne (81 membres des parlements nationaux, 3 par parlement, et 49 membres du Parlement européen), 10 membres de nouveaux pays partenaires (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monaco et Monténégro), 130 membres de 10 pays de la rive sud et ouest de la Méditerranée (Algérie,

Tunisie, Jordanie, Israël, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Egypte et Turquie), ainsi que 10 membres de la Mauritanie.

L'assemblée a cinq commissions permanentes:

- commission économique et financière, des Affaires sociales et de l'Education;
- commission des Affaires politiques, de la Sécurité et des Droits de l'Homme;
- commission pour la Promotion de la Qualité de la Vie, les Echanges entre les Sociétés civiles et la Culture;
- commission pour les Droits de la Femme dans les pays euro-méditerranéens;
- commission de l'Energie, de l'Environnement et de l'Eau.

Le Parlement belge a une délégation de trois membres (deux députés et un sénateur) à l'assemblée. Monsieur *Patrick Moriau*[†] (député) siégeait dans la commission des Affaires politiques, de la Sécurité et de Droits de l'homme, ainsi qu'à la commission de l'Energie, de l'Environnement et de l'Eau. Madame Nadia Sminate (députée) siège dans la commission pour les Droits de la femme dans les pays euro-méditerranéens. Monsieur Frank Boogaerts (sénateur) siège dans la commission pour la Promotion de la Qualité de la vie, Les Echanges entre les Sociétés civiles et la Culture, ainsi que la commission économique et financière, des Affaires sociales et de l'Education.

Mme Ingeborg De Meulemeester, qui remplaçait Mme Nadia Sminate, a participé à la réunion de la commission Droits de la Femme de l'AP UpM, qui s'est réunie à Zagreb le jeudi 6 décembre 2012.

Dimanche 7 avril 2013, le Président de la Chambre des représentants André Flahaut s'est rendu à Marseille pour assister au Premier sommet des Présidents des 43 Parlements participant à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la méditerranée (UpM). Ce sommet est la première réunion politique de haut niveau depuis le sommet de l'UpM de 2008 à Paris et clôture le deuxième Forum Anna Lindh pour le dialogue des cultures autour du thème « relancer le dialogue à travers la Méditerranée ».

La déclaration adoptée lors de ce sommet met l'accent sur trois orientations: la contribution des parlements pour répondre aux attentes de la société civile, la confirmation de l'UpM comme cadre pour la résolution de questions majeures dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la jeunesse, de l'éducation et de l'emploi, et la concrétisation des projets de l'UpM en 2013 grâce à un soutien politique et financier adéquat.

La neuvième session plénière de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée s'est tenue à Bruxelles, au Parlement européen, le vendredi 12 avril 2013, sous la présidence de M. Martin Schulz, président du Parlement européen. ■